

MAI 2025 / N°10

B.B.C.

Bulletin Braxéen Communal



Les jours heureux



Brax qui bouge !

PARTOUT, TOUT LE TEMPS

SOMMAIRE

Cadre de vie,
urbanisme,
voirie
Pages 5 à 7

Finances
Pages 8-9

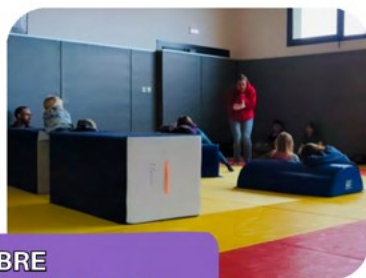
Éducation,
enfance et
jeunesse
Pages 13 à 16

Vie sociale
et locale
Pages 19 à 21

La riche vie braxeenne de ces derniers mois en quelques clichés



DÉCEMBRE
MARCHÉ SOLIDAIRE DE NOËL



JANVIER
VOEUX À LA POPULATION
REMISE DE RÉCOMPENSES
REPAS DES AÎNÉS



MARS
CARNAVAL



BRAX
DYNAMIQUE



MARS
10 ANS DE L'ÉCOLE D'ARTS
MARTIAUX ET DE TAI CHI



MARS
COMMÉMORATION DE
LA GUERRE D'ALGÉRIE

BRAX
JOYEUX



MARS
EXPO ALTIPLANO ANDIN
MARA DE PATAGONIE



AVRIL
CONCOURS ANNUEL
DE PÉTANQUE





“ Être maire, c'est un engagement entre passion et défis. ”

Chères Braxéennes, chers Braxéens,

Être maire, c'est un honneur, une responsabilité belle et précieuse, même si elle est parfois lourde à porter, un défi quotidien. À la tête d'une ville moyenne, entre métropoles attractives et notre commune à l'esprit rural, il faut sans cesse trouver le bon équilibre pour répondre aux attentes des habitants. Mais au-delà des contraintes, cette fonction est une aventure humaine exceptionnelle, faite de projets ambitieux, d'engagements et de rencontres.

Des investissements inégalés pour transformer la ville.

Ces dernières années, Brax a connu des transformations majeures. Jamais autant d'investissements n'avaient été réalisés pour améliorer le cadre de vie : rénovation de l'école, modernisation des infrastructures, de la voirie, développement des espaces verts, soutien aux associations... Chaque projet concrétisé est une fierté, car il participe à rendre la ville plus attractive, plus dynamique, plus agréable à vivre.

Le plaisir de travailler avec des agents et des élus engagés.

Mais une ville ne se construit pas seule. Derrière chaque décision, chaque chantier, il y a des équipes investies, des agents municipaux qui œuvrent chaque jour avec professionnalisme et dévouement. Travailler à leurs côtés est une vraie satisfaction. Grâce à leur engagement, les services publics restent de qualité, et les projets prennent vie dans les meilleures conditions.

Les défis d'un rôle exigeant.

Bien sûr, être maire, c'est aussi composer avec des réalités parfois contraignantes : budgets serrés, attentes multiples, critiques parfois. Chaque jour apporte son lot de défis, de décisions à prendre, d'arbitrages à faire. Malgré les difficultés, la volonté d'avancer reste intacte, portée par l'envie de servir l'intérêt général et de bâtir un avenir à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Un mandat passionnant, au service des habitants.

Malgré les pressions et les obstacles, être maire d'une ville moyenne reste une mission profondément enrichissante. Parce que c'est un engagement concret, parce que chaque action a un impact direct sur le quotidien des habitants. Parce qu'au-delà des chiffres et des dossiers, il y a une ville qui vit, qui se transforme et qui prépare son avenir. Et c'est un immense privilège d'y contribuer.

Notre principale ambition est de préserver le bien vivre à Brax.

A vos côtés nous agissons,
Prenez soin de vous et de vos proches.

Thierry Zanatta
Maire de Brax

Communiqué de Presse sur la ligne SNCF Toulouse-Auch



La République ne doit laisser personne à quai !

Depuis plusieurs jours, les échanges entre l'État et SNCF Réseau à propos de la ligne ferroviaire Toulouse-Auch suscitent une inquiétude légitime.

Derrière la complexité technique des conventions et la tension budgétaire actuelle, c'est un principe fondamental qui est en jeu : celui de l'égalité d'accès aux services publics de mobilités sur l'ensemble du territoire.

Cette ligne, parcourue chaque jour par 10.000 usagers, relie Toulouse à Auch en desservant des communes périurbaines, rurales et urbaines dont l'avenir dépend, en partie, de l'existence de cette infrastructure. Elle est un maillon essentiel pour la mobilité du quotidien, pour l'attractivité du territoire, l'éducation de nos enfants, pour l'environnement et tout simplement pour la vie.

Aujourd'hui, les investissements prévus pour 2025 sont suspendus. Pourtant, la situation de la voie nécessite des travaux urgents, comme l'a rappelé SNCF Réseau. En l'absence de ces travaux, les circulations pourraient être interrompues dès 2026. Nous ne l'accepterons pas.

Il faut rappeler que la Région Occitanie a jusqu'à présent largement assumé sa part dans le financement de cette ligne, dans un esprit de co-construction avec l'État. Mais cette dynamique est aujourd'hui fragilisée.

En effet, le Projet de loi de finances pour 2025 prévoit une baisse de 800 millions d'euros de la dotation à l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France), ce qui réduit directement les capacités de financement.

Dans ce contexte contraint, la Région Occitanie n'est pas en mesure d'assumer seule le coût de l'entretien et la rénovation de ce réseau qui est une compétence relevant de l'État. Il ne s'agit donc pas d'un désengagement de sa part, mais aussi d'une conséquence directe des arbitrages budgétaires décidés au niveau national.

Nous ne pouvons accepter que cette échéance se transforme en fatalité. Cette ligne incarne une promesse républicaine : celle de l'équité territoriale. Ce sont des lignes modestes par la distance, mais majeures par leur utilité.

Elles doivent être considérées non pas comme des charges, mais comme des investissements pour l'avenir.

Nous tenons à saluer la mobilisation des élus locaux, notamment celle du président du Conseil départemental du Gers, **Philippe Dupouy**, ainsi que celle de la Région Occitanie par la voix de **Muriel Abadie**, Vice-présidente de **Carole Delga**, et **David Taupiac**, Député de la deuxième circonscription du Gers. Nous partageons leur préoccupation : les collectivités locales ne peuvent assumer seules des responsabilités qui relèvent, en dernier ressort, de l'État.

Nous, Maires de Colomiers, de Brax, de Pibrac et de Léguevin, mettons tout en œuvre dans nos communes pour faciliter de nouveaux modes de déplacement. Alors que l'arrivée du métro à Colomiers en 2028 est une véritable marche dans la transition socio-écologique, la menace de la suspension de la ligne Toulouse-Auch est un contresens absolu face aux défis qui sont devant nous : transition écologique, justice sociale, cohésion territoriale. Ils ne peuvent pas être des promesses sans traduction concrète. Le maintien et la régénération de ces lignes sont l'un des leviers les plus efficaces pour y répondre.

Parce qu'il n'y a pas de République à deux vitesses, il ne peut y avoir de citoyens oubliés en bord de quai !

Arnaud SIMION - Député de la Haute-Garonne | Karine TRAVAIL-MICHELET - Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole | Etienne CARDEILHAC-PUGENS - Maire de Léguevin et Vice-Président de la Communauté de Communes de la Save au Touch | Denise CORTIJO - Maire de Pibrac | Thierry ZANATTA - Maire de Brax

"La ligne de train Toulouse-Auch est un maillon essentiel et répond à des enjeux forts en termes de mobilités du quotidien, d'aménagement du territoire ou de préservation de notre environnement.

Nous refusons de voir un service public de plus remis en question pour des raisons budgétaires, qui plus est quand il s'agit d'une ligne de train empruntée chaque jour par plus de 10 000 personnes !

Quand la transition écologique et l'accès aux services publics sont une priorité, alors on se donne les moyens de répondre aux attentes légitimes de nos concitoyen-ne-s et aux besoins des territoires.

Nous sollicitons le ministre des Transports afin que les financements attendus pour réaliser les travaux nécessaires soient mobilisés dans les meilleurs délais."



La rue du stade fait peau neuve !

La réhabilitation de la rue du Stade est une étape déterminante pour renforcer la sécurité et le confort des usagers. Ce projet ambitieux a pour but de moderniser l'infrastructure routière tout en intégrant des aménagements spécifiques pour les piétons et les cyclistes. La mise en place d'un trottoir sécurisé permet de séparer les piétons des véhicules, minimisant ainsi les risques d'accidents. Le trottoir est conçu à partir de matériaux durables et esthétiques, favorisant une intégration harmonieuse dans le paysage urbain.

De plus, la chaussée est refaite pour assurer une circulation fluide et sécurisée afin que les automobilistes et les cyclistes puissent se partager la voie de circulation de façon harmonieuse pour la sécurité des usagers. Les travaux ont également inclus la mise en place d'une signalisation claire et des passages piétons bien visibles, garantissant une meilleure visibilité pour tous. Ce projet de réfection ne se limite pas à la sécurité, il vise aussi à améliorer l'accessibilité. Il facilite les déplacements des personnes à mobilité réduite, rendant la rue du Stade plus accueillante pour tous les usagers. Les résidents de la zone profitent également d'un cadre de vie amélioré.

En résumé, la réfection de la rue du Stade, avec la création de trottoirs et de chaussées adaptées, est une initiative essentielle pour la sécurité des enfants et des parents qui se rendent au stade à pied ou à vélos. Cela devrait permettre de désengorger les abords du stade aux moments des entraînements et des matchs.

Chronologie d'hier à aujourd'hui



Une rue désormais embellie, sécurisante et laissant une place de choix à toutes les mobilités.

Réfection de la rue de Borde Vieille



Du Règlement National d'Urbanisme pour Brax vers le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme d'Habitat de la Métropole Toulousaine

Une dernière phase de transition réglementaire se met en route suite à la fin de l'enquête publique du PLUI-H le 13 février dernier. Effectivement, l'enquête publique est venue renforcer de façon majeure l'opposabilité du futur PLUI-H qui devrait être pleinement applicable dès début 2026.

Les instructions dans les mois à venir devront donc se faire avec encore plus de prudence afin de ne pas se mettre en contradiction avec le futur règlement mais, au contraire, d'accompagner son arrivée. Bien sûr, les divisions parcellaires et projets de construction peuvent continuer. L'instruction se fera au RNU tant que le PLUI-H n'est pas en application ; néanmoins, il y aura des sursis à statuer en cas de projet en contradiction notamment avec l'objectif maximum d'accueil des populations, la protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) du futur PLUI-H (car il s'agit bien d'ENAF existants), le taux de logements sociaux et la projection d'aménagement général de Brax.

Tout projet devra donc faire preuve d'une très forte compatibilité avec le futur PLUI-H et dans l'idée de participer à l'aménagement progressif de la commune, y compris ses infrastructures (eaux usées, électricité, voirie), en cohérence avec le Plan d'Orientation et d'Aménagement de notre commune.

Concernant la voirie, nous continuerons d'être très vigilants concernant la préservation des alignements historiques de bord de rue, les aires de retournement, la largeur des voies d'accès, le nombre de places de stationnement intérieures, la préservation des chemins/rues historiques de Brax. Dans ce domaine, nous prendrons appui sur le futur PLUI-H, le cadastre, les documents de référence des pompiers et du service de ramassage des ordures ménagères.

Cette phase réglementaire étant complexe, l'instruction l'est également, en veillant à la concertation de tous les services. Si vous avez un projet de division ou de construction, n'hésitez pas à consulter le service urbanisme en mairie avant de déposer votre demande.



Focus sur les rétrocessions

Dans le cadre des aménagements structurels de Brax, notre équipe s'est attachée à faire avancer le plus possible les rétrocessions de l'espace privé vers le domaine public pour des bords de rue et des axes de voirie considérés d'intérêt communal ainsi que certains espaces verts ou arbres de bord de rue. Cette démarche était à l'arrêt depuis de très nombreuses années, il y a donc un historique très lourd à régulariser en plus des nouveaux projets. Il a fallu prioriser. Bien sûr, ce travail débute par l'accord écrit des propriétaires concernés (particulier ou lotissement) et rue par rue.

Ensuite, les démarches se font avec des équipes très spécialisées de la Métropole après consultation, contrôle (sur plan et physique) et avis de chaque service (cycle de l'eau, électricité, éclairage public, réseaux, voirie) et passage de géomètre au besoin. Ce n'est qu'après validation de toutes les parties que le dossier est porté pour délibération en Conseil Municipal ou en Conseil Métropolitain. La rétrocession deviendra alors possible et les actes notariés pourront être signés.



En fonction de leur destination, les ouvrages rétrocedés deviendront la propriété soit de la commune (pour les espaces verts, certains arbres de bords de rue, certains bassins de rétention, l'éclairage public), soit de la métropole (toutes les chaussées et trottoirs, y compris trottoirs enherbés car considérés comme annexes de voirie).

Ce processus est long et complexe compte tenu du nombre d'interlocuteurs et de l'impact foncier et administratif. Le cycle est d'environ un an et demi à deux ans si tous les points techniques sont bons. Aujourd'hui, plusieurs rétrocessions ont été faites et d'autres suivent leur cours.

Nouvel espace petite enfance en cœur de ville

La commune poursuit son engagement en faveur des familles avec l'avancement du projet de création d'une crèche de 15 berceaux, associée au transfert du Relais Petite Enfance (RPE).

Ce futur espace petite enfance, situé en cœur de ville, regroupera deux services essentiels dans un même lieu adapté, accessible et pensé pour le bien-être des tout-petits comme pour la facilité des familles.

Le projet progresse, avec un début des travaux prévu au cours de l'année 2025. Le chantier s'étalera sur plus d'un an. Une étape importante vers une offre d'accueil plus complète et centralisée pour les jeunes enfants à Brax.



Nouvelle ère pour le château de Brax

Un nouveau chapitre s'ouvre pour le château de Brax. Engagé depuis plusieurs mois, le projet franchit aujourd'hui une étape concrète avec le lancement des travaux de la future maison d'accueil spécialisée de l'ASEI sur un site voisin. Ce projet incarne une double transition : la maison d'accueil quitte progressivement les murs du château pour rejoindre un bâtiment neuf, plus adapté aux besoins, tandis que la mairie se prépare à réinvestir ce lieu patrimonial au cœur du village et à ouvrir le parc au public.

Depuis 2024, un diagnostic global du site a été mené par la commune. Les premiers résultats sont très positifs. L'état général du château est satisfaisant, et les désordres identifiés, principalement liés à l'humidité ou à des défauts anciens, pourront être corrigés par des interventions ciblées, peu invasives et à coût maîtrisé. Les futurs aménagements permettront de répondre aux exigences actuelles en matière d'accessibilité et de sécurité, tout en respectant pleinement le caractère historique du bâtiment. Les deux premières tranches de travaux permettront notamment de réduire la consommation énergétique de 33 %, générant une économie annuelle estimée à plus de 5 000 €.

Le diagnostic paysager, lui aussi très prometteur, prévoit la création de boucles de promenade accessibles à tous, organisées autour d'un chemin mémoriel mêlant nature, histoire et découverte. L'ouverture du parc deviendra ainsi une nouvelle richesse partagée par les habitants.

Pour accompagner cette transformation, un premier plan de financement sera soumis au conseil municipal de juin. Il permettra de solliciter le soutien de nos partenaires publics (Métropole, Région, Département) et de financeurs privés, autour de trois grands axes : patrimoine, transition énergétique et accessibilité.

Enfin, le 2 juillet, la pose de la première pierre du nouveau bâtiment de l'ASEI marquera un moment symbolique fort. Elle concrétisera le lancement d'un projet structurant, porteur d'avenir pour Brax, dans le respect de son histoire et au service de ses habitants.



Nouvel élan pour l'escalade à Brax



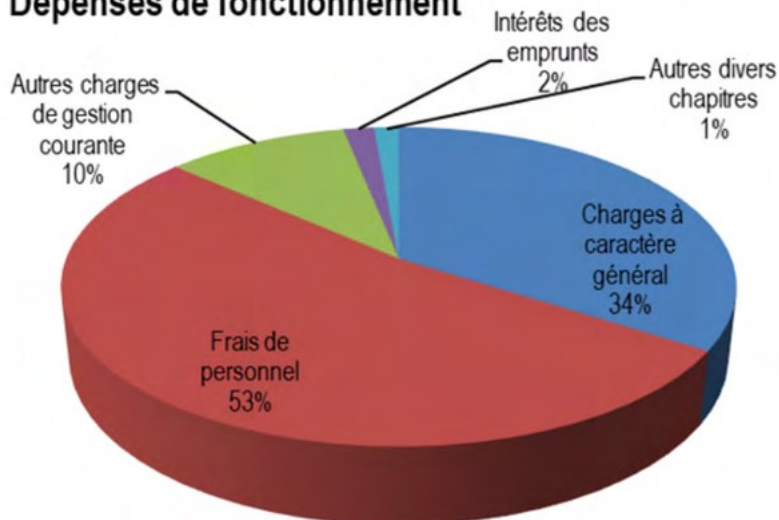
Discipline olympique et sport en pleine croissance, l'escalade séduit de plus en plus de Braxéens. Pour accompagner cet engouement, la commune, en étroite collaboration avec les associations braxéennes, porte un projet commun : l'extension du mur d'escalade actuel. Pensée collectivement, cette nouvelle structure permettra de diversifier la pratique avec des voies plus techniques, d'ouvrir l'activité à un plus grand nombre et d'accueillir des compétitions départementales grâce à la qualité des installations. Un beau projet local au service du dynamisme sportif de notre commune, prévu pour cet été.

Présentation du CFU 2024

Cette année, la commune de Brax a présenté et adopté à l'unanimité, en conseil municipal du 27 mars 2025, le CFU (Compte financier unique) qui se substitue désormais au compte de gestion et au compte administratif.

Le passage au CFU a plusieurs avantages : la transparence et la lisibilité de l'information financière, la simplification des processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, suite aux contrôles automatisés de cohérence sur l'ensemble de la chaîne.

Dépenses de fonctionnement

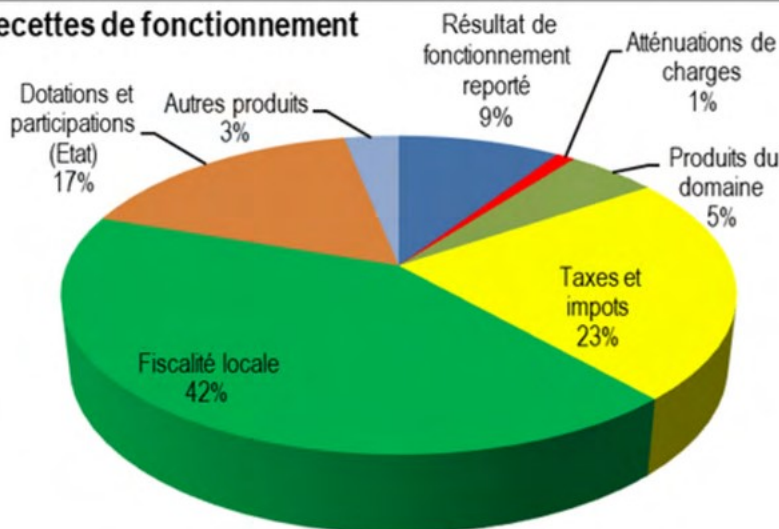


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2.069.119 €, soit une augmentation de 2,1 % par rapport aux dépenses de 2023 (si l'on considère uniquement les opérations réelles, sans les opérations d'ordre de transfert), ce qui correspond à l'inflation de l'année.

Les dépenses en personnel s'élèvent à 1.084.630 € : elles représentent 53 % de l'ensemble et une augmentation par rapport à 2023 de 7 %, qui correspond aux remplacements de personnel suite à des congés longue maladie et à une augmentation des contributions aux charges territoriales.

En revanche, pour les charges à caractère général (705.450 €), on note une baisse de 4,2 % (baisse des factures d'électricité et baisse des frais de contrats et prestations de services).

Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2.694.456 €. La répartition est la suivante :

Résultat de fonctionnement reporté : 250.000 €

Produits du domaine : 138.951 €

Impôts et taxes de TM : 615.765 €

Fiscalité locale : 1.122.994 €

Dotation et participation de l'État : 447.547 €

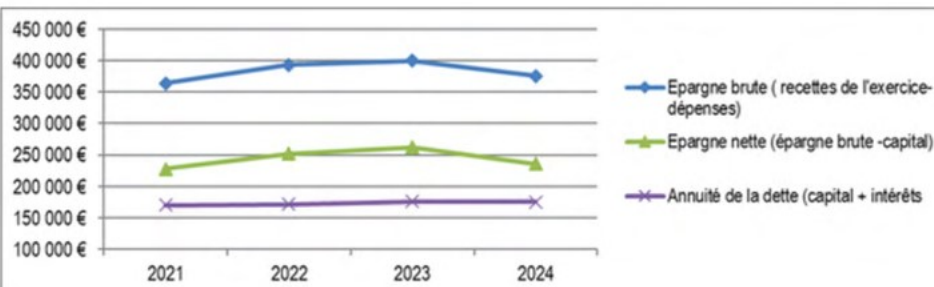
Autres produits : 84.089 €

Résultat de fonctionnement et affectation :

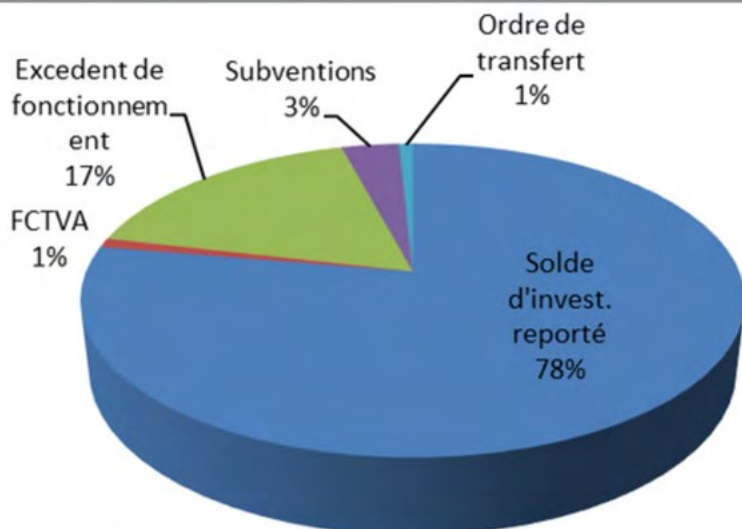
Recettes : 2.694.456 €

Dépenses : 2.069.119 €

Excédent : 625.337 €, dont 250.000 € seront virés en section fonctionnement et 375.337 € (l'épargne brute) seront virés en investissement.



L'évolution de l'épargne brute et nette de 2021 à 2024 fait apparaître que le taux d'endettement pour la commune, qui représente le poids de la dette par rapport aux recettes qu'elle perçoit, passe de 7,8 % à 5,7 % suite à l'extinction d'un emprunt.



Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de 2024, d'un montant de 2.318.432 €, proviennent des chapitres suivants :

Solde d'investissement reporté : 1.800.607€

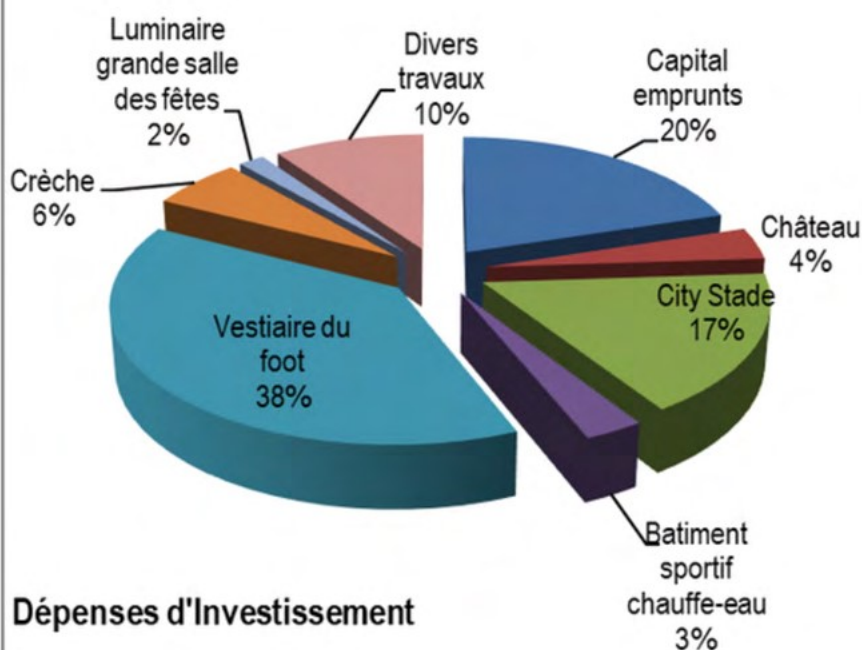
FCTVA : 21.599€

Excédent de fonctionnement : 400.109€

Ordre de transfert : 18.465€

Subventions diverses : 77.652€

(Le Conseil Départemental a versé 44.602€, soit 57% des subventions, la CAF 21.050 €, soit 27%, et la Région 12.000€, soit 16%)



Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement réalisées s'élèvent à 701.496€.

Les principales dépenses d'investissement en TTC :

Remboursement du capital d'emprunt : 141.483€

Frais d'étude pour le château : 26.692€

City stade : 118.009€

Changement du chauffe-eau : 20.978€

Rénovation des vestiaires du foot : 271.474€

Changement des luminaires de la salle des fêtes : 11.987€

Études diverses pour la future crèche : 42.251€

Acquisition et travaux divers : 68.622€

Les recettes d'investissement s'élevant à 2.318.432€, un excédent de 1.616.936€ est dégagé pour l'année 2024.

Présentation du budget 2025

Le budget primitif a été voté à l'unanimité le 27 mars 2025. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement pour l'année.

- Budget de fonctionnement : 2 539 500€ (équilibré en dépenses et recettes)
- Budget d'investissement : 2 815 000€ (également équilibré)

Les principaux objectifs financiers de ce budget s'inscrivent dans la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la recherche de subventions pertinentes pour financer les projets à venir, notamment la création d'une crèche et l'achat du château. L'entretien des bâtiments communaux et des équipements sportifs reste également une priorité. Les taux fiscaux d'imposition de la commune restent inchangés.

Taxes	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale THRS	10.33%	10.33%
Taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB	38.78%	38.78%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFPNB	95.61%	95.61%